

Je soussigné, Amédée Chouret, notaire public, demeurant en la Paroisse de Sainte Anne du bout de l'île, dans le Comté Jacques-Cartier, nommé Surintendant spécial par une résolution du Conseil du Comté Jacques-Cartier à sa séance du Couze de Septembre dernier pour visiter un certain territoire ci-après décrit faisant partie de la Municipalité de la Paroisse de Sainte Anne du bout de l'île et tel que désigné en une requête présentée au dit Conseil, signée par plus des deux tiers des propriétaires habitant le dit territoire, et demandant l'incorporation de ce territoire en Municipalité de village, constater le nombre de maisons qui y sont bâties et habitées et faire rapport au dit Conseil sur la dite requête laquelle demeurera ensemble avec la dite résolution du dit Conseil annexés aux présentes après avoir été certifiés véritables et signés par le Surintendant soussigné ~~ou parientia~~, après serment prêté sur les Saints Evangiles entre les mains de Pierre Charles Valois, veuve, en sa qualité de Préfet du dit Comté Jacques-Cartier, notaire public, demeurant en la paroisse de Saint Joachim de la Pointe-Clair le certificat duquel serment est aussi demeuré annexé aux présentes pour servir et valoir ce que droit au besoin, après avoir pouré avis public de mon nomination comme tel Surintendant spécial aux Habitants de la Municipalité de la Paroisse de Sainte Anne (du bout de

V. Mardi, le deuxième  
jour du mois d'Octobre  
courant à neuf heures  
de l'avant-midi  
au Nouveau Dépôt du  
Grand Tronc au Canada  
A. S. S.

de l'île du jour et de l'heure auxquelles  
je devais commencer ma visite et faire  
l'examen du dit territoire, avoir fixé  
le lieu où je donnerais audience à  
toute partie intéressée qui se présenterait  
j'ai, aux dits lieu, jour et heure fixés en  
le dit avis public ~~(dont une vraie copie  
est demeurée ci-annexée)~~, procédé à  
la visite et examen du territoire dési-  
gné en la dite requête et ci-après décrit  
en commençant au Nouveau Dépôt du  
Grand Tronc du Canada, là et alors je  
me suis arrêté une heure croyant ren-  
contrer des intéressés, mais je n'ai vu  
que deux personnes intéressés savoir MM  
Nathan Mercer et John Grier qui s'y  
trouvaient à passer par hasard, je leur  
ai demandé s'ils s'objectaient au projet  
d'incorporation du village de S<sup>te</sup> Anne  
au bout de l'île en Municipalité séparée  
de la paroisse, ils me répondirent qu'au  
contraire ils n'y étaient nullement  
opposés, alors j'ai continué ma visite  
en suivant le Chemin de fer jusqu'à la  
ligne Nord-Ouest de Division des terres de  
Joseph Petit dit Lamarque ou représentants  
et P. Ely Brown, de là j'ai suivi la dite  
ligne jusqu'à la Montée de S<sup>te</sup> Marie,  
j'ai suivi cette route jusqu'au Nouveau  
Chemin du bout de l'île, j'ai monté ce  
chemin jusqu'à la ligne Sud-Est de  
la terre de Gabriel Christie Junstales et Jessie  
Fraser son épouse, nommée le Grand Parc,  
j'ai suivi cette ligne jusqu'à l'ancien  
chemin au bout de l'île sur les bords de la  
rivière

par  
le  
rivier

rivière Ottawa, j'ai suivi ce chemin jus-  
qu'à la continuation de la Montée Sainte  
Marie, et de là j'ai suivi le chemin de  
la Reine à travers le village de Sainte  
Anne jusqu'à une rue connue sous le  
nom d'Avenue des Grand Tronc et mon-  
tant cette rue je me suis de nouveau  
rendue au Dépôt du Grand Tronc au  
Canada. Sur le parcours de cette visite  
et examen du dit territoire je n'ai pas  
rencontré un seul opposant au projet d'in-  
corporation du dit village quoique j'ai  
adressé la parole sur ce sujet aux per-  
sonnes que j'ai rencontrées.

1<sup>o</sup> j'ai constaté qu'il y avait dans  
le territoire ci-après désigné cent soixante  
+ quatre — maisons bâties et habitées

2<sup>o</sup> que dans une étendue du dit ter-  
ritoire n'excédant pas soixante arpents  
en superficie à partir du cimetière Catho-  
lique à aller jusqu'à la résidence de  
M<sup>lle</sup> Philomène Felsque en prenant  
trois arpents de largeur de la Rivière Ottawa  
sur la dite étendue en longueur il se trou-  
vait soixante + quatre maisons bâties  
et habitées

3<sup>o</sup> Enfin que les limites du dit terri-  
toire tel que désigné en la Cite requête  
sont les suivantes: borné au Sud par  
la Rivière Ottawa, à l'Est par la ligne  
de Division Nord-Est de cette partie de la  
propriété de Dame veuve Joseph Étienne Grévis  
et J. L. Adams ou représentants qui s'étendent  
jusqu'au delà du Chemin de Fer du Grand  
Tronc au Canada en prenant l'emplacement

du Dépôt du Grand Tronc, au Nord par le  
résidence des propriétés de J. L. Adams, Justinien  
Bélanger et Joseph Petit dit Lamarche, située  
du côté Nord du dit Chemin de Fer, de  
là continuant en faisant un angle droit  
suivant la ligne Nord: Ouest de la terre de  
Joseph Petit dit Lamarche jusqu'à la Montée  
St<sup>e</sup> Marie, puis descendant la Montée St<sup>e</sup>  
Marie jusqu'au nouveau Chemin du  
Bout de l'île, puis montant ce chemin  
jusqu'à la propriété de G. C. Tunstall  
et Jessie Fraser appelée communément  
Grand Parc.

Le tout tel qu'il appert au plan  
figuratif du territoire sus décrit, fait par  
M. Perrault, ancien arpenteur juré, de  
la cité de Montréal, lequel plan indiquant  
les limites du dit village décrites au pré-  
sent rapport, les rues ouvertes, les rues  
projetées, les lots bâtis et les lots vacants  
et accompagnant le présent rapport  
a été par moi en qualité de Surin-  
tendant Spécial signé ne varietur  
ainsi qu'une copie du dit plan accompa-  
gnant une copie du présent rapport  
soumettant humblement mon rapport  
et le plan qui l'accompagne avec copies  
de l'un et de l'autre à votre Honorable  
Conseil, j'ai apposé ma signature  
à Sainte Anne (au bout de l'île) ce  
vingt troisième jour du mois d'Octobre  
courant en l'année de Notre Seigneur  
mil huit cent soixante et dix-sept.

Un renvoi en marge paraît bon. Vingt-cinq mots raturés, sont en l'original

H. Chauré

Surintendant Spécial

Le 23 Octobre 1877.

Procès-verbal

de  
l'incorporation du village de  
Saint-Amant sous le nom de Ville

par

A. Charest, surintendant

spécial

déposé au bureau du Secrétaire  
Général de la Municipalité de  
la Ville de Québec le 23 Octobre  
1877. N. N. Levesque  
Secrétaire

" avec plan  
qui l'accompagne  
N. N. Levesque

Je soussigné certifie que le  
Rapport ci-dessus fait par A  
Charest surintendant  
spécial a été déposé au bureau  
du conseil municipal de  
la Ville de Québec le  
vingt quatrième jour d'octobre  
mil huit cent soixante et dix  
sept.

A. M. Levesque  
Secrétaire  
Général



Province de Québec }  
District de Montréal }.

Au Conseil Municipal du Comté de  
Jacques Cartier

ou

A Son Honneur M<sup>r</sup>. Le Préfet du dit Comté  
et M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. les Membres du dit Conseil ou  
Conseil assemblés -

L'Humble requête des soussignés -  
propriétaires de terrains, du village de  
la paroisse St Anne du Bout del'Île,  
Comté dit Comté de Jacques Cartier.

Expose respectueusement -

Que sur présentation d'une requête  
au dit Conseil demandant l'extinction ou  
municipalité du village d'un certain ter-  
ritoire en la paroisse St Anne susdite, votre  
Conseil auroit nommé un surintendant  
spécial chargé de visiter ce territoire, de con-  
sulté le nombre de maisons qui y sont bâties  
et habitées & de faire rapport sur la dite  
requête.

Que ledit surintendant spécial  
après diverses procédures auroit fait un  
rapport qui fut déposé au bureau du  
dit Conseil de Comté avec documents & Co-  
piés d'environs -

Que votre Conseil est appelé à prendre  
en considération ledit rapport en donnant  
audience à toute partie intéressée - le  
quel rapport il peut accepter, rejeter ou  
homologuer avec ou sans amendements  
ainsi qu'il avisera -

Que les requérants sont tous proprié-  
taires du dit territoire dont on

demande

demande l'érection en municipalité de  
Village; se plaignant de la démarche prise  
par ceux qui ont demandé l'érection du  
dit territoire en municipalité de Village  
et se portent opposants à l'homologation  
dudit rapport du Surintendant Spé-  
cial et pour moyens ou raisons au sa-  
vis de leur présente opposition  
ils allèguent & déclarent -

- 1<sup>o</sup>

Que l'érection du territoire mentionné  
par la dite requête et au dit rapport du  
Surintendant Spécial en municipalité  
de Village est contraire à leur intérêt -  
Les entretiens dans de grandes dépenses  
et augmentent considérablement les  
taxes qui sont déjà trop élevés pour  
leur moyen, mettant en fait qu'en ce qui  
concerne au vote de la paroisse pour un for-  
sonneur qu'une municipalité de paroisse  
leurs intérêts seront mieux protégés -

2<sup>o</sup>

Que la requête ainsi présentée à voter ou  
non demandant la dite érection ne com-  
porte pas les noms des deux tiers des pro-  
priétaires municipaux habitant ledit  
territoire et que la dite érection ne peut  
être opérée sans la requête ou deman-  
de de deux tiers d'après les dispositions  
de l'article 52 de la Loi Municipale de la  
Province de Québec amendé par l'article  
1<sup>er</sup> de la Loi de 1875 Chapitre 29 - de la  
Province de Québec.

Que les coupables<sup>3<sup>o</sup></sup> habitant tous ledit  
territoire à l'exception d'un seul forsonneur  
plus que les tiers des propriétaires de ha-  
bitants ledit territoire, même en vertu  
de chartes de ces derniers qui ont participé  
les

la requête demandant la dite érection,  
requête qu'ils ont signée par eux-mêmes et par  
diverses représentations qui leur furent  
faites par ce ca n'aurait pas l'effet d'augmenter  
- les leurs taxes et qu'ils n'auraient pas si  
- qu'ils s'abstiennent de se voir de nouvelles taxes  
# et qu'ils en fournissent l'information la dite requête.

pas avoir de peur: Pourquoi les dits requérants for-  
- mes à incendies - maint plus que les uns des propriétaires  
sans cette érection, habitent ledit territoire d'opposants  
représentations - formellement à l'homologation du  
faux & faux dit rapport pour toutes les causes et  
quelles en quelques raisons susdites de ce que toute  
- la procédure faite par ledit requérant  
- dont spécial est illégale, irrégulière, ~~non~~  
- et faite contrairement aux disposi-  
- tions de la loi et entaché de nullité -  
et demandant que ce rapport soit réité-  
- ré.

St Anne du Bonnet l'Île

Glivier Anzer,  
C. J. Valles,  
Tamasse et Denie x

Charles Legault fils  
David Piriault  
Gedeon Ladouceur dit Lamadelaire x

Signé en ma présence et cel de Joseph Petit  
à l'aprice de la requête des autres parts  
si annexé St Anne 24 Novembre 1877  
Alexandre Doré

Novembre Requête contre la Corporation  
de Ste Anne du Pont l'isle Montreal

John Stocker + Père  
Thimoléon Doray  
Elie Robillard +  
Louis Faissy  
Alexandre Doré  
Joseph Petit fils +  
Pegis Vinette +  
Nizir Caron  
L. G. Simonsall  
Dame veuve Leon Lamarche x  
Pascal Legault x  
Pierre Lamotte x  
Charles Legault Père x  
Jeanmarie Chantal x  
Dame veuve J. St Denis +  
Pierre Brisbois boucher x +  
Augustin Hurtubise x  
Alphonse Beaumes +  
Damoiselle Marie Louise Pilon x  
Jean Baptiste Pilon x  
Jean Baptiste Dubois x  
P. Kelly  
Léon Tétu  
Jean Baptiste Paiment x +  
Joseph Vinette x  
Emmanuel Pilon  
Antoine Mondion Père x  
Alfred Boyer x  
Amable Brunet x  
Octave Pilon +  
Géorgis Pilon Père x  
Gorge Angel x  
Amable Vallé x  
Alphonse Pilon x  
Frédéric Aumais x  
James Angel x

Francis Paquette x  
 France Brunet x  
 Dame Veuve Toussaint Bousineau x  
 Pierre Tagnala x  
 Jean Baptiste Daout x  
 Joseph Larivé x  
 Honoré Danberray x  
 Visidore Dumais x  
 Arthur Dumais  
 Ad. phoux Caumau  
 François Menard x  
 William Lunde  
 Antime Dubois  
 J. Pt Vallée  
 John Scraing x  
 Ad. Clapham Lamuche  
 Joseph Larivière Père x  
 Joseph Bouché x  
 Joseph Larivière fils x  
 Prospère Dupuis x  
 Goltiqu Dumais

Signé en ma présence et cel de Joseph Petit  
 à l'apuis de la requête des autres parts  
 ci annexé le 24 Novembre 1877

Alexandre Doré

Requête  
des propriétaires  
de terrain en  
village de ~~St-Jacques~~  
St-Jacques du bout  
de l'île — opposé  
sans à l'incorpo-  
ration du dit  
village de St-Jacques